

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1848.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOREAU.

I.

Demande du sieur LOUIS-FRANÇOIS DECALUWE.

MESSIEURS,

Le sieur Louis-François Decaluwe est né à Hulst (Pays-Bas), le 31 janvier 1818, de parents hollandais.

Le 16 mai 1837, il a été incorporé dans l'armée belge comme milicien de la commune de Moerbeke où ses parents étaient domiciliés. Il a fait la campagne de 1839 contre la Hollande et il sert actuellement comme caporal dans le 6^e régiment de ligne.

Les autorités sont d'avis que sa bonne conduite le rend digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
AUG^{te}. MOREAU.

Le président,
J. MAERTENS.

II.

Demande du sieur GÉRARD-FRÉDÉRIC RAUPERS.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Namur, le 7 février 1819, d'un père Hanovrien, alors au service des Pays-Bas depuis 1814, en qualité de sergent au 2^e bataillon de la 11^e division d'infanterie.

Le 11 juillet 1831, il a pris volontairement du service dans l'armée belge; il a fait les campagnes de 1831 à l'armée de la Meuse et celles de 1832 et de 1833 à l'armée d'observation.

Le 11 mai 1837, il a été nommé caporal et, le 1^{er} mai suivant, sergent au 11^e régiment de ligne.

Comme le pétitionnaire est né en Belgique d'un père étranger, il serait Belge si ses parents avaient été domiciliés en Belgique en 1819, date de sa naissance; toutefois, l'acte de naissance qu'il produit n'est pas explicite sur ce point.

Toutes les autorités qui ont été consultées émettent des avis favorables.

Le rapporteur,
AUG^{te}. MOREAU.

Le président,
J. MAERTENS.



III.

Demande du sieur FRANÇOIS-NICOLAS ÉTIENNE.

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas-François Étienne est né à Fléron, province de Liège, de parents belges, le 4 mai 1816.

Après avoir déserté le 20 avril 1840 du 1^{er} régiment des cuirassiers et servi en Algérie, il est rentré à son corps dont il a été congédié comme brigadier, le 11 décembre 1846, par expiration de service. Sa Majesté lui a fait remise de la peine de la privation de la cocarde à laquelle il avait été condamné, pour désertion, par le conseil de guerre de Gand, et il est actuellement employé dans les bureaux de M. le général commandant la Flandre occidentale.

Les renseignements sont favorables.

Le rapporteur,
AUG^{te}. MOREAU.

Le président,
J. MAERTENS.

